



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2020-166

PUBLIÉ LE 15 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

DDFIP 79

79-2020-12-14-001 - Arrêté d'ouverture SPFE Niort 1 le 31122020 (2 pages)

Page 3

79-2020-12-14-002 - Arrêté de fermeture SPFE Niort 1 le 04012021 (1 page)

Page 6

DDFIP 79

79-2020-12-14-001

Arrêté d'ouverture SPFE Niort 1 le 31122020

Arrêté ouverture SPFE 311220 DDFIP79



**Direction départementale
des Finances publiques des Deux-Sèvres**
Service Stratégie Coordination et
Maîtrise de l'Activité
44 rue Alsace Lorraine
79061 NIORT Cedex 9
Téléphone : 05 49 06 36 39
Mél. : ddfip79.mdra@dgfip.finances.gouv.fr

Arrêté relatif à l'ouverture au public du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Niort 1

Le directeur départemental des finances publiques des Deux-Sèvres,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu l'arrêté préfectoral du 28 mai 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Le service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Niort 1 est ouvert selon les jours et horaires suivants :

- Lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
- Mardi et jeudi de 8h30 à 12h00

Article 2

Le service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Niort 1 est fermé à partir de 12h00 chaque dernier jour ouvré du mois (opérations de clôture comptable mensuelles), à l'exception du dernier jour ouvré de l'année.

Article 3

Le service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Niort 1 est ouvert de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 le dernier jour ouvré de l'année (opérations de clôture comptable annuelles).

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1^{er}.

Fait à Niort, le 14 décembre 2020

Par délégation du préfet,
Le Directeur départemental des Finances
publiques des Deux-Sèvres,



Philippe FERTIER-POTTIER

DDFIP 79

79-2020-12-14-002

Arrêté de fermeture SPFE Niort 1 le 04012021

Arrêté de fermeture SPFE Niort 1 le 04012021 DDFIP79



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale
des Finances publiques des Deux-Sèvres**
Service SCMA
44 rue Alsace Lorraine
79061 NIORT Cedex 9
Téléphone : 05 49 06 36 39
Mél. : ddfip79.mdra@dgfip.finances.gouv.fr

Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de la Direction Départementale des Finances Publiques des Deux-Sèvres

Le directeur départemental des finances publiques des Deux-Sèvres

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
Vu l'arrêté préfectoral du 28 mai 2020 portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture et de fermeture, exceptionnelle ou non, des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

ARRETE

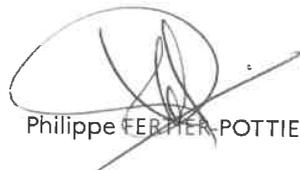
Article 1^{er} :

Le Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Niort, situé au Centre des Finances publiques de Niort – 171 avenue de Paris - sera fermé, à titre exceptionnel, le 4 janvier 2021.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Niort, le 14 décembre 2020
Par délégation du Préfet,
Le Directeur départemental des Finances publiques
des Deux-Sèvres,



Philippe FERREY POTTIER